



Politique de remboursement des frais d'inscription pour une adhésion comme membre du club Bel-Aire

Politique

Cette politique s'applique à la suite d'un arrêt complet des activités de curling pour une ou plusieurs semaines complètes. Si le club est fermé que pour quelques jours, ces journées ne seront pas comptabilisées.

Définitions

Calendrier des activités : Programmation des principales activités établie par le conseil d'administration du club avant le début de la saison. Le calendrier stipule, entre autres, les dates de début et de fin des demi-saisons automne et hiver.

Semaine : Dans l'application de la présente politique, la semaine est définie comme étant une période de sept jours consécutifs peu importe le jour du départ.

Nombre de semaines de jeu : La somme des semaines complètes comprises entre les dates de début et de fin des demi-saisons automne et hiver.

Nombre de semaines fermées : La somme des semaines complètes où le club est fermé et ne peut offrir la pratique du curling à ses membres. Pour le calcul du remboursement, seules les semaines fermées comprises dans le calendrier de jeu seront considérées.

Valeur d'une semaine de jeu : Montant calculé en fonction des frais d'adhésion au club et le nombre de semaines de jeu prévu au calendrier des activités selon l'abonnement choisi.

Remboursement

À la fin d'une saison, les semaines fermées seront additionnées. Les deux premières semaines ne seront pas remboursées, les semaines additionnelles seront remboursées à 80 % de leurs valeurs.

Si le club cesse ses activités pour le reste de la saison avant le début des activités d'automne, les frais d'adhésion seront remboursés à 100 %.

Si le club cesse ses activités pour le reste de la saison avant le début de la demi-saison d'hiver, seulement les semaines d'automne seront comptabilisées, la demi-saison d'hiver sera remboursée à 100 %.

Les membres pourront choisir de se faire rembourser ou l'appliquer au crédit pour l'inscription de l'année suivante.

Remboursement des casiers et équipements loués

Si le club est ouvert pendant au moins quatre (4) semaines de la saison, il n'y aura aucun remboursement pour la location des casiers et des équipements.

Si le club doit fermer avant d'atteindre quatre (4) semaines, un remboursement équivalent au montant de la location moins 25 % par semaine où le club est ouvert sera accordé.

Remboursement des activités de formation

Si le club doit cesser ses activités et ne peut offrir toutes les sessions prévues à une activité de formation, les sessions manquantes seront remboursées au prorata du tarif d'inscription.

Paielement

Le remboursement des frais d'inscription s'effectuera en un seul versement à la fin de la saison.

Entrée en vigueur

Cette politique entre en vigueur à partir de la saison de curling 2020-2021.

Le club de curling Bel-Aire se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette politique advenant des difficultés majeures dans son application ou des contraintes financières particulières.